



ÉCOLES
NOTRE-DAME-DU-SOUIRE,
RIOU, MOISSON-D'ARTS
ET LA CHANTERELLE



**CODE
DE
VIE
2023-2024**

Ces définitions peuvent permettre une compréhension commune :

Conflit

On dit qu'il y a conflit lorsque des personnes sont *en désaccord sur des besoins ou sur des valeurs*. Il est normal de vivre des conflits, c'est pourquoi il est important d'apprendre de bonnes méthodes pour le résoudre pacifiquement. (Programme Vers le Pacifique).

Intimidation

Tout comportement, parole ou geste *délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace*, dans un contexte caractérisé par *l'inégalité des rapports de force* entre les personnes concernées, ayant pour effet *d'engendrer des sentiments de détresse* et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (L.I.P. article 13)

Violence

Toute *manifestation de force*, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, *exercée intentionnellement* contre une personne, ayant pour effet *d'engendrer des sentiments de détresse*, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.I.P. article 13)

Civisme

Ensemble de règles écrites ou non écrites, de normes sociales et de politiques qui visent la régulation de la vie en société et qui facilitent la vie en groupe. Ce concept fait référence aux devoirs et responsabilités du citoyen dans l'espace public. (L.I.P. article 18.1 et 96.6)

RÈGLES DE VIE

- 1- Je respecte les autres en gestes et en paroles.
- 2- Je garde en bon état les lieux et le matériel qui sont à ma disposition.
- 3- J'apporte en classe uniquement le matériel nécessaire à mon travail.
- 4- Je porte des vêtements appropriés selon les activités et les saisons.
- 5- Je circule en marchant calmement dans l'école.
- 6- J'apporte une collation santé (fruits, légumes, produits laitiers, collation faite maison sans allergène) au besoin.

Notes : *En tout temps, la gomme à mâcher et le port de la casquette sont interdits dans l'école.*

DES ÉCOLES HAUTES EN VALEURS!

VALEURS	DANS MES RELATIONS AVEC LES ADULTES	DANS MES RELATIONS AVEC LES AUTRES
RESPECT ET BIENVEILLANCE	<ul style="list-style-type: none"> • J'écoute attentivement l'adulte qui me parle. • Je m'exprime avec politesse (madame, monsieur, s.v.p., merci, etc.). • J'attends qu'on me donne le droit de parole. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte le droit de parole. • J'écoute les idées des autres. • J'utilise des mots gentils quand je m'adresse à l'autre.
PERSÉVÉRANCE / EFFORT	<ul style="list-style-type: none"> • J'accepte l'aide des adultes. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'accepte l'aide des autres.
ENGAGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Je fais mes devoirs et mes leçons. • Je remets mes signatures à temps. • J'accepte les conséquences de mes gestes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je fais de bons choix. • J'accepte mes erreurs. • J'influence les autres de façon positive.

NB. Tous les membres du personnel peuvent intervenir auprès des élèves de l'école

DANS MON TRAVAIL EN CLASSE	DANS MES DÉPLACEMENTS	AUX RÉCRÉATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Je me mets rapidement à la tâche. • Je fais le travail demandé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je rentre en silence. • Je marche calmement. • Dans l'autobus, je suis calme, je suis poli (e), je reste à ma place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je joue pour le plaisir. • Je règle mes conflits pacifiquement.
<ul style="list-style-type: none"> • Je fais des efforts, même si c'est difficile. • Je me fais confiance : « Je suis capable. » • Je demande de l'aide. • Je travaille en équipe avec mes coéquipiers. • Je partage mes idées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis tolérant au vestiaire. • J'arrive à l'heure pour commencer à temps. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je demande l'aide d'un adulte au besoin. • Lors de conflit, je trouve une nouvelle solution si celle que j'ai choisie n'est pas efficace.
<ul style="list-style-type: none"> • Je m'investis dans ma réussite. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte les règles, même si je ne suis pas sous le regard des adultes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis actif lors des récréations. • J'accepte la défaite.

Manquements Mineurs

Comportement de l'élève qui nécessite une intervention éducative de la part de l'intervenant immédiat. Une démarche d'intervention éducative graduée est préconisée.

Types de manquements mineurs :

- ❖ Matériel manquant
- ❖ Non-respect du code vestimentaire
- ❖ Non-respect des consignes
- ❖ Refus de travailler ou collaborer
- ❖ Dérangement en classe
- ❖ Bousculade
- ❖ Non-remise des travaux et signatures à temps

Les gestes mineurs sont gérés par les enseignants selon les règles en vigueur dans la classe.

Manquements majeurs

Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave au bien-être physique et psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes et qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire. Ce type de manquement nécessite parfois l'intervention de la direction et des services complémentaires.

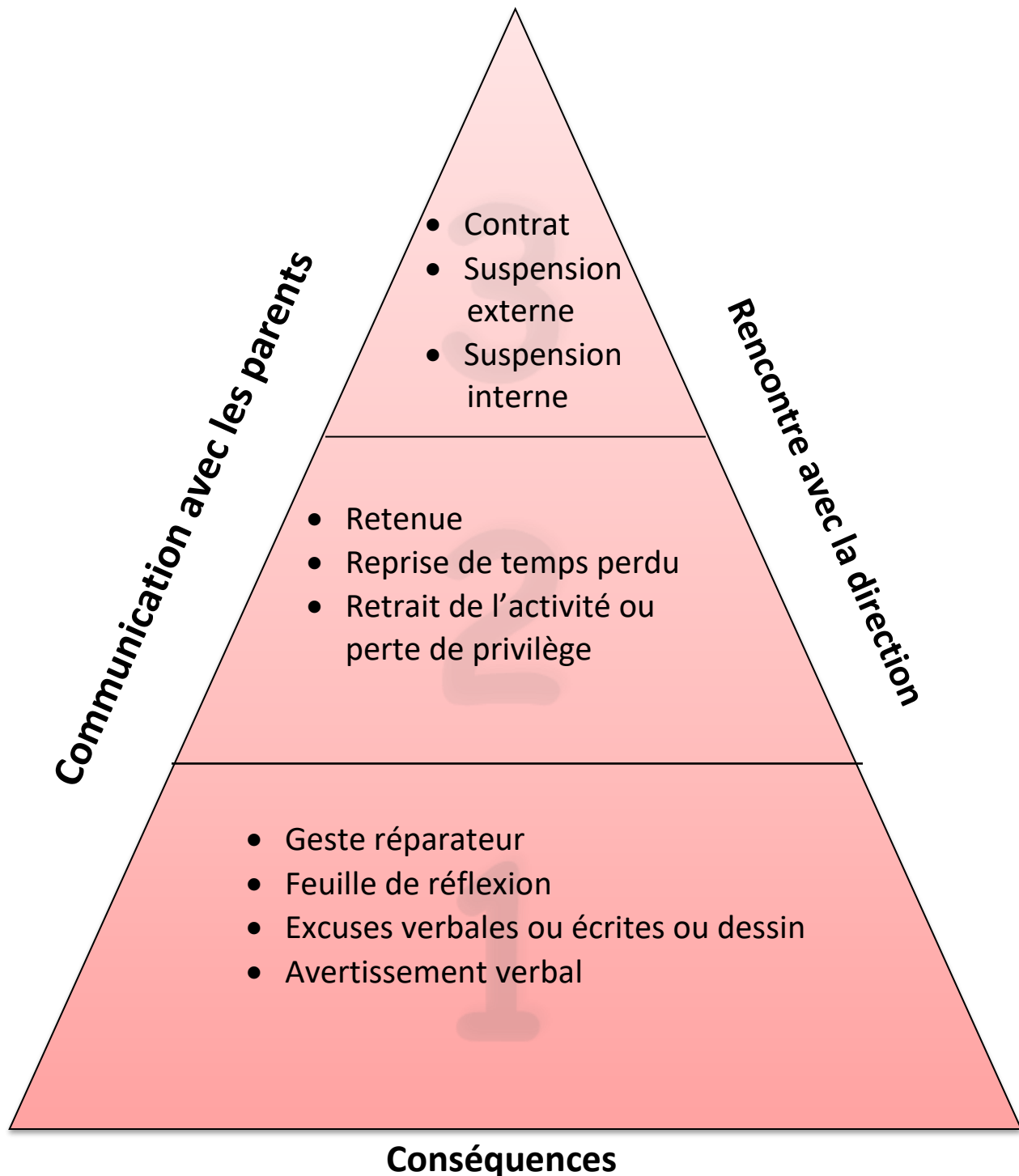
Comportements gérés par les enseignants

- Désorganisation volontaire en classe
- Langage inapproprié
- Impolitesse majeure envers l'adulte
- Autres

Comportements gérés par la direction en collaboration avec les enseignants

- Vandalisme (bris de matériel)
- Violence intentionnelle (physique ou verbale)
- Crise de colère
- Vol
- Geste portant atteinte à l'intégrité d'une personne
- Intimidation
- Possession de matériel pouvant nuire à la sécurité de lui-même ou des autres

EXEMPLES DE CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES ET GRADUÉES



Note : L'application des conséquences choisies s'effectue selon la nature, la gravité et le caractère répétitif de l'acte.

Nous avons pris connaissance du Code de vie 2023-2024 et nous nous engageons à respecter les règles de l'école.

Signature du parent : _____

Signature de l'élève : _____

Date : _____



Assurances

Le centre de services scolaire possède une police d'assurance couvrant seulement les accidents dont elle est responsable. Pour que l'assureur du centre de services scolaire indemnise un élève ou un parent à la suite d'une blessure, il faudra démontrer la faute d'un employé du centre de services scolaire ou la défectuosité d'un immeuble ou d'un équipement. En conséquence, la majorité des accidents survenant à nos élèves ne sont pas couverts par cette police.

Aussi, le centre de services scolaire suggère aux parents qui désirent être couverts de contracter une assurance qui offrira une protection en cas d'accident. Ces protections sont habituellement disponibles auprès de votre assureur ou auprès de votre institution financière pour des frais annuels minimales.

Recours

En cas de réclamation à la suite d'une faute d'un employé du centre de services scolaire ou la défectuosité d'un immeuble ou d'un équipement, le plaignant peut s'adresser au centre de services scolaire via le [processus de traitement des plaintes](#) en vigueur.